

Politique | Trois intercommunalités de la Vienne signent un contrat de territoire avec la région



La Nouvelle-Aquitaine a signé un contrat de solidarité et d'attractivité de territoire avec trois intercommunalités qui sont Grand Poitiers, le Haut-Poitou et les Vallées du Clain, ce 8 février à Chasseneuil-du-Poitou. L'objectif est de développer ces territoires autour de quatre axes et enjeux : l'activité économique ; le maintien des équilibres territoriaux (urbain/rural) ; la transition énergétique et le maintien de la biodiversité ; développer la culture, la création, la mise en valeur du patrimoine, l'économie du tourisme. Une vingtaine de projets proposés, qui entrent dans ces enjeux, par ces territoires et étudiés par les services de la région va être accompagnée dans les trois années à venir.

Alain Rousset en maître de cérémonie, le président de la région Nouvelle-Aquitaine, était ce vendredi 8 février, à l'ISAE-ENSMA à Chasseneuil du Poitou dans la Vienne pour signer un contrat de solidarité et d'attractivité de territoire entre la région, Grand Poitiers, les Vallées du Clain et le Haut-Poitou. Trois communautés de communes importantes du département de la Vienne puisqu'elles rassemblent 87 communes pour près de 262 000 habitants. C'est le 25 juin dernier, que la région a adopté ce principe de contrat de territoire : il s'articule autour de quatre axes : le maintien et la création des activités économiques ; le maintien des équilibres territoriaux ; l'accompagnement vers la transition énergétique et la préservation de la biodiversité ; le développement culturel, de la création, de la mise en valeur patrimoine et de l'économie du tourisme. « Un diagnostic du territoire a été réalisé par les services de Grand Poitiers. À la suite de cela, nous avons déterminé des priorités. Un Comité de pilotage a été organisé à l'hôtel de région de Poitiers. Des acteurs locaux y ont participé », explique Benoît Tirant, conseiller régional.

Une attractivité à consolider

Du côté du soutien économique, la Nouvelle-Aquitaine appuie la création et le développement de tiers-lieux (ces espaces où les personnes peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de manière informelle). Il en existe déjà un sur le territoire : les usines nouvelles, que l'on appelle désormais les **Usines**. Situé sur la commune de Ligugé, dans les locaux d'une ancienne friche industrielle de 20 000m², ce tiers-lieu a été acheté par quatre co-propriétaires. « Pour l'instant nous avons rénové 2 000m² où on accueille 24 entreprises et porteurs de projets, explique la co-fondatrice des Usines Nouvelles de Ligugé, Christine Graval. 20 de plus seraient prêtes à nous

rejoindre ». 3 000m² supplémentaires devraient être aménagés d'ici 2021. Un Fab Lab (que l'on peut traduire par laboratoire de fabrication) fait partie des Usines. Ce lieu est ouvert à tous : aussi bien pour les jeunes entrepreneurs que les industriels ou le grand public . « Je pense que les Fab Lab de la la grande région devraient s'organiser en réseau », leur répond Alain Rousset.

Autre point économique abordé par Fabien Audat, développeur de marché au SPN (réseau des professionnels du numérique) : l'Edutainment (l'éducation par le jeu). Le CNED et Canopé (Le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques) sont installés sur Grand Poitiers. Dans la communauté urbaine, des start-up du jeux vidéo sont soutenues, mais il y a également la proximité Angoulême où il existe des formations et une effervescence autour de ce domaine. « Il y a une production de contenu et de la valeur ajoutée. C'est indéniable. Le jeu permet d'apprendre autrement. Le secteur porte des entreprises en devenir. » il évoque également le réseau régional de recherche éducatif piloté par l'université de Poitiers. Ce qui participe amplement à l'attractivité du territoire.

Concernant le volet transition énergétique et biodiversité, Fabrice Bonnifait, directeur du développement rural de Grand Poitiers a fait une présentation détaillée d'un projet alimentaire territorial. Selon lui, « il faut conforter l'éco-système. Si on dresse un tableau du territoire, il y a 600 exploitations et 800 chefs d'exploitation sur 63 000 hectares de surface agricole. On veut lancer un projet alimentaire territorial en consultant les acteurs de la chaîne, des producteurs aux consommateurs ». Une feuille de route qui permettrait de construire une politique de développement rural. Fabrice Bonnifait a également évoqué des axes de développement, l'agri-urbanisme, l'agri-tourisme ou encore le fait d'alimenter au plus court les restaurations collectives du territoire. Le tout avec beaucoup de bon sens.

Un contrat bien perçu localement

Finalement ce contrat avec la région Nouvelle-Aquitaine est bien reçu par les trois intercommunalités. « Nous avons identifié les enjeux de ce projet de territoire. La transparence et l'équité nous ont apporté des garanties », confie Rodolphe Guyonneau, le président du Haut-Poitou, un territoire regroupant 27 communes pour un peu moins de 42 000 habitants. Avis partagé par Gilbert Beaujaneau, président des Vallées du Clain (16 communes - 27 000 habitants), « Ce contrat va être bon pour les entreprises de notre territoire et le soutien d'événements culturels ». Pour Alain Claeys, président de Grand Poitiers, « cette signature est un moment important entre le conseil régional et nos trois intercommunalités. Nos territoires doivent être en phase avec les priorités de la Nouvelle-Aquitaine sur le plan énergétique par exemple. Je pense que nous avons aussi notre carte à jouer sur l'éducation et le numérique. ».

Même si ce contrat soutient déjà une vingtaine de projets (en cours de réflexion ou en chantier) pour les trois années à venir, Benoît Tirant rappelle qu'il peut se développer encore. « Ce contrat est ouvert. Les projets naissent ici. Les territoires doivent s'en emparer et la région peut vous accompagner. Nous ne pouvons pas voir tout le monde, nous comptons sur vous (NDLR les intercommunalités) pour faire le lien entre le territoire et le conseil régional ». Le contrat régional de solidarité et d'attractivité des territoires de Grand Poitiers, Vallées du Clain et du Haut-Poitou avait été déposé en juillet 2017. Signé le 8 février 2018, il court sur trois ans

Julien Privat

Crédit Photo : Aqui.fr

Publié sur aqui.fr le 19/02/2019

[Url de cet article](#)